

MARTINIQUE

Axe 3 : Amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail

Module n°2 : Un diagnostic et une formation-action : intervention d'un cabinet expert pour définir et mettre en œuvre votre politique QVT

Contexte

Vous vous êtes informé sur ce que recouvre le champ de la QVT, vous avez mobilisé des acteurs internes pour travailler avec vous sur ce sujet et mettre en place une politique adaptée au contexte de votre établissement et tenant compte de votre projet social. Vous disposez déjà de données qualitatives sur la perception de la QVT au sein de votre établissement, par exemple en ayant ou en prévoyant de mobiliser le baromètre social proposé par l'Anfh. L'étape suivante est d'analyser ces données et de les prendre en compte pour la suite de vos travaux. Cet outil d'accompagnement, sous forme de formation-action, est prévu pour vous y aider et pour aller plus loin avec vous !

Objectifs

Cet outil vous apporte une aide opérationnelle, pour deux étapes importantes de votre politique QVT :

une étape préliminaire de diagnostic qui permettra de faire un état des lieux de la QVT au sein de votre établissement et définir votre plan d'action ; une étape de formation-action qui permettra d'approfondir le plan d'action, de le mettre en œuvre et d'en pérenniser la gestion.

Renseignements complémentaires

Pour plus d'informations sur les contenus et le financement des actions, veuillez contacter vos conseillères formation ANFH.

Durée : selon le besoin

Contact : Marie-Annick GINAPÉ 0596421060

Programme

La durée dépendra du type d'accompagnement (un seul établissement ou plusieurs établissements en directions communes/GCSMS/GHT) et des besoins identifiés.

Une demi-journée à trois jours pour la phase de diagnostic. Entre trois et neuf jours pour la phase de formation-action.

Public

Ces deux étapes peuvent être réalisées par un établissement ou un groupe d'établissements (exemples : direction commune, GHT, GCSMS).

**Exercice
2026**

**Nature
AFR**

**Durée
NON CONNUE A CE JOUR**